

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 31 janvier 2011

L'an deux mille onze et le 31 janvier, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
31/01/11 - 03	Modification du tableau des emplois suite à la refonte de la catégorie B de la filière technique

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Marcel MATEU. René OLIVE, Pierre AYLAGAS.

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Raymond LEMORT, François MONTOYA.

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN, Marie-Thérèse CASENOVE, Robert GARRABE, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Alain LLENSE, Henri VIDAL ayant donné procuration à Alain GOT, Marcel PEYTAVI, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR ayant donné procuration à Arlette BIGORRE, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical que le [décret n°2010-1357](#) du 9 novembre 2010 crée un nouveau cadre d'emplois des techniciens qui est le premier à faire application de la nouvelle carrière type des agents de catégorie B. Il se caractérise par l'accès à deux niveaux de concours (premier grade niveau bac, second grade niveau bac+2) et par une revalorisation des grilles indiciaires. Les cadres d'emplois de technicien supérieur et de contrôleur de travaux sont supprimés. Leurs membres sont automatiquement intégrés dans le cadre d'emplois de technicien.

Propose au Comité Syndical de supprimer le grade de contrôleur de travaux et de créer les 3 grades de technicien, technicien principal 2^{ème} classe et technicien principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux dans le tableau des emplois.


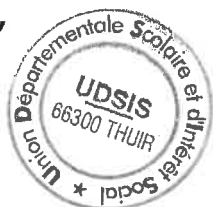
De modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} février 2011.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.,

Marcel MATEU



ETAT DU PERSONNEL A COMPTER DU 1^{er} février 2011

1 - EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Secrétaire Général de 40 000 à 80 000 habitants	1
Secrétaire Général adjoint de 40 000 à 150 000 habitants	1
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1
Administrateur territorial hors classe	1
Administrateur territorial de 1 ^{ère} . classe	1
Directeur territorial	1
Attaché Principal	2
Attaché territorial	3
Rédacteur Chef	1
Rédacteur Principal	1
Rédacteur	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} . classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} . classe	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	4
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	18
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur subdivisionnaire	3
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	6
Agent de maîtrise	14
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	65
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 20/35 ^{ème}	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 14/35 ^{ème}	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 10/35 ^{ème}	2
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller territorial des A.P.S. principal de 1 ^{ère} . classe	1
Conseiller territorial des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	1
Conseiller territorial des A.P.S.	2
Educateur des A.P.S. hors classe	6
Educateur des A.P.S. de 1 ^{ère} . classe	12
Educateur des A.P.S. de 2 ^{ème} . classe	16
Opérateur principal des A.P.S.	2
Opérateur qualifié des A.P.S.	5
Opérateur des A.P.S.	9
FILIERE ANIMATION	
Animateur	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	11

2 - EMPLOIS SAISONNIERS

EMPLOIS	NOMBRE
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	15
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	3
Educateur des A.P.S. 2 ^{ème} . classe	11
Opérateur qualifié des A.P.S.	10
Opérateur des A.P.S.	10
Aide opérateur des A.P.S.	40
Agent d'animation 2 ^{ème} classe	30

040211
PREFO